

rétés par le général de Susbille qui se tient, place Pigalle, avec des chasseurs, des gendarmes et des soldats de ligne. Un coup de feu, parti de l'angle de la rue Houdon, abat aux côtés du général un officier de chasseurs. Les soldats, au lieu de charger, passent du côté de la foule ou évacuent la place. Le général de Susbille est forcé de se retirer poursuivi par les balles. Presque au même moment, le général Patrel, placé vers Clignancourt, était aussi obligé à la retraite. Toute cette partie de Paris était au pouvoir des comités, et les soldats se répandaient en désordre, comme après une déroute, dans l'intérieur de Paris.

Du côté de Belleville, le général Faron avait enlevé les positions assignées et les canons. Mais sa position devint, à la suite des événements de Montmartre, quelque peu périlleuse, et il dut se replier sur le centre de Paris, mais en faisant bonne contenance et en traversant, « tour à tour conciliant ou menaçant, » la foule et les barricades subitement élevées par elle.

A cette heure, le général Lecomte était toujours détenu rue des Rosiers. Le capitaine Simon Mayer, qui le gardait, allait bientôt le livrer à un autre capitaine porteur d'un ordre revêtu de quatre signatures inconnues. A travers les insultes de la foule, le général fut reconduit au Comité de la rue des Rosiers, dans cette maison d'aspect bourgeois et tranquille, dans le jardin de laquelle les lilas fleurissent au printemps, et qui allait être le théâtre du plus cruel des drames. Là, enfermé dans la maison par le lieutenant Lagrange, le général, entouré d'une foule hurlante de soldats déserteurs, de francs-tireurs, de gardes nationaux, de garibaldiens, d'étrangers, dut subir les injures et les menaces, pendant qu'un lieutenant de la garde nationale faisait, pour le protéger et le sauver, les efforts les plus énergiques. N'oublions pas son nom : il s'appelait Meyer. Et tandis que, pour pouvoir toucher et frapper le général dans la pièce où il se tenait assis, prisonnier, les femmes, les enfants, au dehors, brisaient en criant les vitres des fenêtres, on cherchait, sans le trouver, le Comité qui devait statuer sur le sort des prisonniers. A cette heure, Bergeret, investi du commandement de Montmartre, était le chef véritable de ces hommes. Mais où se trouvait-il? Quelques individus, un Polonais, Kadanski, entre autres, assemblés au premier étage de la maison, délibéraient sur ce qu'on devait faire, lorsque, vers trois heures et demie, on amena rue des Rosiers un homme pâle, à barbe blanche, vêtu d'un paletot gris, en bourgeois, et qui, marchant lentement au milieu de la foule pleine de courroux, avait été arrêté, près de la place Pigalle, par le capitaine Aldenoff, et se trouvait conduit rue des Rosiers par le capitaine Ras.

Ce nouveau venu, qu'on poussa dans la maison,

était l'ex-commandant en chef des gardes nationales de Paris, le général Clément Thomas.

Il fut enfermé avec le général Lecomte, bousculé et frappé. On disait dans la foule (ô crédulité farouche!) qu'on l'avait pris au moment où il dessinait le plan des barricades de Montmartre. Poussé par l'instinct de la curiosité, peut-être par l'espoir d'user de son influence pour ramener les égarés, Clément Thomas était allé se jeter en pleine fournaise, sans comprendre que son nom, depuis 1848, appelait la rancune, et que des ordres du jour vigoureux, rendus dans les derniers temps, le désignaient à la haine de bien des gens.

Lorsqu'il fut là, un officier garibaldien, Herpin Lacroix (1), montant sur une marquise, au premier étage, fit faire un roulement par le tambour Porcin, et demanda à la foule de former une *Cour martiale* pour juger les prisonniers. On ne l'écouta pas. On voulait la mort de ces hommes sur-le-champ, sans discussion, sans délai. Quels regards, chargés d'une terrible éloquence, ces deux hommes, Lecomte et Clément Thomas, durent échanger en entendant grossir du dehors la clameur de mort qui les poursuivait! C'était une fièvre de massacre, un prurit de sang qui s'étaient emparés de cette foule, de ces milliers de spectateurs ou d'acteurs anonymes qui apparaissent, déchainés dans leur furie, à de certaines dates de l'histoire. On voulait tuer et voir tuer. Kadanski essaie de demander un sursis : on lui arrache ses galons. Une poussée formidable empêche le lieutenant Meyer de protéger plus longtemps la porte de la pièce où sont enfermés les généraux. La foule entre. Elle est entrée. On saisit Clément Thomas, d'abord; on le pousse, à coups de poing, dans le jardin, contre la muraille.

(1) Herpin Lacroix, condamné à mort et exécuté avec le sergent Verdagner et le lieutenant Lagrange, écrivait de sa prison, trois heures avant d'être exécuté, la lettre qui suit à un ami :

« Trois heures et demie.

« Mon cher ami,

« L'heure est arrivée où je vais mourir pour un crime qui n'est pas le mien.

« Après avoir fait tous mes efforts pour empêcher un crime que Dieu et l'humanité réprovent, je suis condamné à mort, pendant que les véritables assassins se promènent libres et sans s'inquiéter des victimes de leur acte odieux. X, — X — et X se promènent, le premier dans les rues de Paris, les autres à Londres.

« Je meurs sans haine. Je pardonne à mes juges, comme je prie Dieu de leur pardonner. Plus tard, je l'espère, ma mémoire sera réhabilitée : ce sera ma récompense. Je voudrais que mon corps fût transporté à Paris; si cela ne se peut, venez à Versailles, faites-vous indiquer l'endroit où ma dépouille sera déposée : vous y placerez une petite croix de bois noir.

« Adieu, mon bon et excellent ami. Embrassez tous ceux qui m'ont connu et assurez-les que je meurs comme j'ai vécu, en honnête homme, en honnête citoyen. J'aurais voulu pouvoir vous presser la main.

« Adieu, ami ! au revoir dans un monde meilleur!

« HERPIN-LACROIX. »



PARIS PENDANT LA COMMUNE. — Poste de gardes nationaux aux fortifications.

On le fusille tandis qu'il marche; des coups de feu l'atteignent, son sang rougit le collet de son paletot gris; il avance et se tient debout, le dos au mur. Puis, là, tenant son chapeau de la main droite, essayant de garantir son visage avec le bras gauche, il baisse ce bras bientôt, regarde ses meurtriers en face, et, de cette belle tête blanche, un grand cri sort, celui qui fut le mot d'ordre de toute la vie de cet homme qui va mourir: «Vive la République!»

Il tomba, sous des coups de feu redoublés, abattu sur le côté droit, la tête au mur, le corps plié en deux. Secoués par cette luxure atroce que Dante a appelée *la luxure du sang*, des gens de cette foule frappaient encore le cadavre du vicillard, à coups de talon et à coups de crosse.

Le général Lecomte entendait le bruit de la tuerie. Un compagnon d'armes, prisonnier comme lui, était là, le commandant de Poussargues. Le général lui remit son argent, lui parla des cinq enfants qu'il laissait, et sortit dans le jardin. Les historiens de la *Révolution du 18 mars*, MM. Lanjalley et Correz, n'ont pas craint d'écrire, en parlant de lui: *Il fléchissait sur ses jambes, il tremblait*. La vérité est qu'en voyant passer ce soldat marchant vers la mort, des officiers le saluèrent; il leur rendit leur salut.

Tout à coup, par derrière, un coup de feu l'atteint aux jambes. Il tombe sur les genoux. On le relève, on le pousse vers le cadavre de Clément Thomas. Dix coups de feu l'achevèrent. Clément Thomas fut plus mutilé: on retrouva *soixante-dix balles dans son corps* (1).

Quelle rage avait donc saisi cette foule qui frappait ainsi, frappait encore et frappait toujours? La réaction allait d'ailleurs s'opérer bientôt, et les meurtriers, une fois ces hommes exécutés, éprouvèrent une stupeur étrange. Montmartre se fit silencieux. L'effroi commença, on remit en liberté les autres prisonniers. Les morts de la rue des Rosiers avaient sauvé la vie aux autres.

Le général Lecomte, soldat, était mort en soldat. Mais de quelles réflexions déchirantes dut être saisi Clément Thomas, l'exilé, le républicain frappé à mort par des mains qui prétendaient servir cette République pour laquelle il donnait sa vie et qu'ils souillaient de sang?

Au resté, la nature humaine a des heures de crise où tout ce qui reste de bestialité dans l'homme apparaît à nu. Dans le procès de Letellier, maire

(1) Ce crime fut, on le voit, à la fois anonyme et multiple. Le conseil de guerre, dans son audience du 18 novembre 1871, a rendu sur ces faits l'arrêt suivant:

Verdagner, Lagrange, Simon Mayer, Masselot, Aldenoff, Herpin-Lacroix, Leblond, condamnés à mort, Gobin, aux travaux forcés à perpétuité, Poncin et Arthur Chevalier, à dix ans de la même peine, Kadanski à la déportation, François Chevalier à dix ans de réclusion.

de Montreuil, accusé d'avoir livré à la Commune de Paris un gendarme égaré dans la zone de Montreuil, neutralisée par le traité, une parole est surtout caractéristique dans la déposition du gendarme Poncet: «J'étais entouré par la foule, dit-il; elle criait: *Tuons le gendarme et mangeons le cheval!*» Pour qui n'a point traversé les journées affamées du siège, ce cri semblerait n'avoir pas de sens. Il est d'une éloquence terrible pour nous qui savons ce que la faim avait fait de malheureux. Les ventres affamés parlaient seuls. Les pauvres gens, pris aux entrailles, devenaient féroces, farouches. On se battait pour un peu de viande. L'âpre envie de mordre dans de la chair saignante les poussait. Réellement, les instincts fauves s'éveillaient. On vit, dans ces jours de détresse et de famine, des chevaux dépecés en pleine rue. Devant l'Hôtel de ville, un cheval s'abat. La foule se précipite comme des chiens à la curée. Elle coupe, taille, scie, emporte, dévore. Les êtres humains revenaient à la brutalité primitive. La faim allumait des ardeurs sinistres. Le matin du 18 mars, un officier d'artillerie avait été tué, place Pigalle, et la même décharge abat son cheval. Des femmes, des enfants accourent, leurs couteaux à la main, des filles en jupes de soie, en chignons défaits, rôdeuses de cafés du quartier, se jettent sur le cheval et taillent en pleine chair. Cette curée avait lieu en plein soleil. On semblait revenu aux sombres journées de famine du moyen âge.

Nous n'avons rappelé, à propos de Clément Thomas et de Lecomte, ces autres épisodes sanglants, que pour faire comprendre l'aveuglement effroyable et le déchaînement de passion des terribles affolés du 18 mars. De pareilles journées sont plutôt encore pathologiques que politiques. Elles pèsent d'ailleurs d'un sombre poids, et ce sont les républicains surtout qui les doivent haïr, car elles inspireraient l'horreur de certaines idées si la République idéale et sereine n'était la négation même de toute barbarie, de toute violence, et l'ennemi du meurtre et du sang.

L'exécution ou plutôt l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas jeta la stupeur dans Paris. A Versailles, le soir du 18 mars, M. Thiers, qui avait quitté Paris vers cinq heures, n'y voulait point croire. Cependant, tandis que le Comité organisait ses forces et ordonnait aux gardes nationales de s'emparer des mairies, les ministres, présents à Paris, retirés le soir, rue Abatucci, chez M. Calmon, se demandaient quelle conduite ils tiendraient. MM. J. Favre, J. Simon, Picard, Dufaure et le général Le Flô étaient présents. Ce qui restait de l'armée avait été réuni au Champ de Mars, à l'École militaire. Quelques maires et députés de Paris avaient proposé, pour calmer les esprits, de nommer le colonel Langlois commandant

en chef de la garde nationale, en remplacement du général d'Aurelles. M. Jules Favre télégraphia à M. Thiers, lui demandant s'il ratifiait cette nomination. La réponse arriva lorsqu'il était trop tard, et lorsque le général Vinoy eut déclaré qu'il se *retirait à Versailles avec son dernier soldat*. A une heure du matin, cette manœuvre fut exécutée. Toutes les rues débouchant sur les quais et sur la route de Versailles étaient gardées par la gendarmerie à cheval qui protégeait la retraite. Le général Le Flô partit le premier, en voiture, et, vers trois heures du matin, dans cette nuit sombre, MM. Dufaure et d'Aurelles de Paladines dans une voiture, et M. Jules Simon dans une autre, le suivirent. Ces voitures étaient escortées par de la troupe. La gendarmerie à pied fermait la marche. Le général Vinoy, à cheval, dirigeait la retraite. *Vingt mille hommes sortirent ainsi de Paris sans que Paris s'en doutât*.

L'insurrection était donc maîtresse de Paris. Après avoir voulu défendre l'Hôtel de ville, M. Ferry l'abandonna, sur un ordre formel, et sortit, avec son frère, quand tout fut évacué. A onze heures, Charles Lullier, nommé commandant en chef de la garde nationale par le Comité central triomphant, faisait occuper l'Hôtel de ville et la caserne Napoléon par le commandant Brunel; à minuit, il s'emparait de la préfecture de police; à une heure des Tuileries, à deux heures de l'état-major de la place de Paris. Les partisans de la Commune l'ont accusé, et M. Lissagaray dans son histoire des *Journées de mai*, l'accuse d'avoir laissé échapper l'armée de Vinoy et les ministres qu'il pouvait envelopper. Il a déclaré ne l'avoir point fait, à cause de M. Jules Favre.

Ainsi, Paris appartenait au Comité central. Paris allait s'éveiller sous un pouvoir nouveau. La loi émigrerait à Versailles. On a beaucoup reproché,

depuis ce jour, à l'autorité militaire son manque de précaution, et on lui a demandé comment, s'étant emparée des canons, elle ne les avait pas aussitôt enlevés. Mais, pour transporter les 171 pièces de Montmartre (et il y en avait beaucoup ailleurs), il était nécessaire d'employer, avec les avant-trains correspondants, quatre chevaux par pièce de 4, et six chevaux par pièce de 12, soit un total de *huit cent cinquante chevaux*. Cela pour Montmartre seulement. La vérité sur les déplorables événements qui ont précédé et amené le 18 mars 1871, a été dite, à l'Assemblée nationale elle-même, dans cette séance où le président du conseil municipal de Paris, M. Vautrain, s'est écrié, s'adressant à la Chambre:

«Que si l'Assemblée s'était trouvée à Paris le 15 mars, ce que nous déplorons tous n'aurait pas eu lieu.

«Quand je demandais, a ajouté M. Vautrain, la remise des canons et la dissolution du Comité central, je suis certain que j'aurais obtenu ce que je demandais. Tous les maires de Paris se sont rassemblés chez le ministre de l'intérieur. Dès le 15 mars, l'insurrection était patente. Il y avait plus d'un homme qui prévoyait le mouvement et qui le sentait.

«Mais le ministre avait une responsabilité terrible: il pouvait se trouver devant un échec; il pouvait avoir le succès, si l'affaire était menée avec une vigueur désirable; mais, devant une lutte terrible, il le prévoyait, il n'a pas pu prendre de parti, *parce que vous n'étiez pas là!* (Applaudissements réitérés à gauche.)»

L'Assemblée de Bordeaux avait voulu décapituler Paris. Paris répondait en s'affranchissant, ou plutôt, hélas! en croyant s'affranchir, car il nous faut montrer, maintenant, à quel pouvoir nouveau il allait être tenu d'obéir.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DU CHAPITRE PREMIER

N° 1.

LETRE DE CLUSERET AUX GARDES NATIONAUX DE LA SEINE

A propos de la nomination du général d'Aurelles.

«Citoyens,

«Le général d'Aurelles de Paladines est, après Gambetta et Trochu, l'homme le plus coupable envers la France. C'est lui qui a livré l'armée de la Loire à l'ennemi, sans combattre, car on ne peut

donner le nom de combat à sa fuite honteuse. Cette armée comptait alors plus de 200,000 hommes.

«Mais M. d'Aurelles, par ineptie ou trahison, comptait vainement, comme Trochu, par l'intercession de Notre-Dame-de-Fourvières à laquelle il faisait dire des messes.

«Mon cœur est trop triste pour venir plaisanter. Je parle sérieusement. C'est à la Vierge de Fourvières que M. d'Aurelles avait remis la conduite de nos armées. Or, qui dit Vierge dit jésuite. Est-il étonnant que vous n'ayez pas été secourus et, qu'à toutes les calamités de cette guerre infâme où tout

le monde a déchiré la France, Parisiens, vous avez eu à subir cette honte suprême, l'entrée des Prussiens dans Paris ?

« Cette honte, vous la devez à d'Aurelles de Paladines. Il devrait passer devant un conseil de guerre, et c'est lui que M. Thiers choisit pour mettre à votre tête.

« Et de quel droit cette nouvelle insulte ?

« Où est le mandat de M. Thiers et celui de l'Assemblée qui lui a conféré ses pouvoirs ? Élu par les paysans pour un objet déterminé, traiter de la honte de la France aux frais des villes, elle a accompli son triste mandat. Maintenant, elle n'est plus rien qu'un groupe de factieux, du jour où elle refuse de se dissoudre.

« La source de tout pouvoir et le seul pouvoir à Paris, c'est vous, gardes nationaux de la Seine, vous, le peuple avancé.

« Faites-vous respecter en arrêtant et mettant en accusation l'homme coupable qui, après avoir aidé à faire le coup d'État, trahit une seconde fois la France en livrant l'armée de la Loire.

« Puis, affirmez votre autorité, ainsi que le principe de la souveraineté populaire, en nommant vous-mêmes votre chef.

« Il n'y a pas un honnête homme en France qui puisse servir sous les ordres d'un Paladines.

« Deux *décembriseurs* à la tête des forces armées de la capitale, c'est trop. « Général CLUSERET.

« Bordeaux, 6 mars. »

N° 2.

PROCLAMATION DU COMITÉ CENTRAL A L'ARMÉE.

A L'ARMÉE

les délégués de la garde nationale de Paris.

« Soldats, enfants du peuple !
« On fait courir, en province, des bruits odieux.
« Il y a dans Paris 300,000 gardes nationaux et, cependant, chaque jour, on y fait entrer des troupes que l'on cherche à tromper sur l'esprit de la population parisienne. Les hommes qui ont organisé la défaite, démembré la France, livré tout notre or, veulent échapper à la responsabilité qu'ils ont assumée, en suscitant la guerre civile. Ils comptent que vous serez les dociles instruments du crime qu'ils méditent. Soldats citoyens, obéirez-vous à l'ordre impie de verser le même sang qui coule dans vos veines ? Déchiriez-vous vos propres entrailles ? Non ; vous ne consentirez pas à devenir parricides et fratricides.

« Que veut le peuple de Paris ?
« Il veut conserver ses armes, choisir lui-même ses chefs et les révoquer quand il n'aura plus confiance en eux.

« Il veut que l'armée active soit renvoyée dans ses foyers, pour rendre au plus vite *les cœurs à la famille et les bras au travail.*

« Soldats, enfants du peuple ! unissons-nous pour sauver la République. Les rois et les empereurs nous ont assez fait de mal. Ne souillez pas votre vie. *La consigne n'empêche pas la responsabilité de la conscience.* Embrassons-nous à la face de ceux qui, pour conquérir un grade, obtenir une place, ramener un roi, veulent nous faire entr'égorgier.

VIVE A JAMAIS LA RÉPUBLIQUE !

« Voté, en séance du Waux-Hall, le 40 mars 1871 (1). »

(1) Ce factum, imprimé sur demi-feuille, fut répandu à pro-

N° 3.

PROTESTATION DE BLANQUI CONTRE SA CONDAMNATION A MORT.

« Citoyens,

« Le 4 septembre, un groupe d'individus qui, sous l'empire, s'était créé une popularité facile, s'était emparé du pouvoir. A la faveur de l'indignation générale, ils s'étaient substitués au gouvernement pourri qui venait de tomber à Sedan. Ces hommes étaient pour la plupart les bourreaux de la République de 1848. Cependant, à la faveur du premier moment de surprise, ils se sacrèrent arbitres de la destinée de la France. Les vrais républicains, ceux qui, sous tous les gouvernements, avaient souffert pour leurs croyances, virent avec douleur cette usurpation des droits de la nation. Pourtant le temps pressait, l'ennemi approchait ; pour ne pas diviser la nation, chacun se mit de toutes ses forces à l'œuvre de salut. Espérant que l'expérience avait appris quelque chose à ceux qui avaient été pour ainsi dire les créateurs de l'empire, les républicains les plus purs acceptèrent sans murmurer de servir sous eux, au nom de la République.

« Qu'arriva-t-il ? Après avoir distribué à leurs amis toutes les places où ils ne conservaient pas les bonapartistes, ces hommes se croisèrent les bras et crurent avoir sauvé la France. En même temps l'ennemi enserrait Paris d'une façon de plus en plus inexorable, et c'était par de fausses dépêches, par de fallacieuses promesses, que le gouvernement répondait à toutes les demandes d'éclaircissements.

« L'ennemi continuait à élever ses batteries et ses travaux de toute sorte, et à Paris trois cent mille citoyens restaient sans armes et sans ouvrage et bientôt sans pain, sur le pavé de la capitale.

« Le péril était imminent. Or, au gouvernement issu d'une surprise, il fallait substituer la Commune, issue du suffrage universel. De là le mouvement du 31 octobre. Plus honnêtes que ceux qui ont l'audace de se faire appeler le gouvernement des honnêtes gens, les républicains n'avaient pas ce jour-là l'intention d'usurper le pouvoir. C'est du peuple, réuni librement devant les urnes électORALES, qu'ils en appelaient du gouvernement incapable, lâche et traître. Au gouvernement issu de la surprise et de l'émotion populaire, ils voulaient substituer le gouvernement issu du suffrage universel.

« Citoyens,

« C'est là notre crime. Et ceux qui n'ont pas craint de livrer Paris à l'ennemi avec sa garnison intacte, ses forts debout, ses murailles sans brèche, ont trouvé des hommes pour nous condamner à la peine capitale.

« On ne meurt pas toujours de pareilles sentences. Souvent on sort de ces épreuves plus grand et plus pur. Si l'on meurt, l'histoire impartiale vous met tôt ou tard au-dessus des bourreaux qui, en atteignant l'homme, n'ont cherché qu'à tuer le principe.

« Citoyens,

« Les hommes ne sont rien, les principes seuls

fusion dans toutes les maisons où étaient logés des militaires.



APRÈS LA GUERRE. — Ruines de Saint-Cloud.

sont immortels. Confiants dans la grandeur et dans la justice de notre cause, nous en appelons du jugement qui nous frappe au jugement du monde entier et de la postérité. C'est lui qui, si nous succombons, fera, comme toujours, un piédestal glorieux aux martyrs de l'échafaud infamant élevé par le despotisme ou la réaction.

« Vive la République ! (1). »

« BLANQUI. »

N° 4.

PROTESTATION DE FLOURENS

« Citoyens,

« En présence du jugement qui me frappe, il est

(1) Cette protestation, comme celle de Florens, fut placardée, sous forme d'affiche, sur les murs de Montmartre.

de mon devoir de protester de la façon la plus énergique contre la violation de tous les droits inscrits dans toutes les constitutions.

« L'accusé doit être jugé par ses pairs. Tel est le texte de la loi. Or je dénie complètement aux assassins patentés de la réaction le titre de juges. Nommés par un pouvoir qui n'avait encore été reconnu par personne le 31 octobre 1870, ils ne peuvent puiser leur puissance qu'en dehors de la loi. D'ailleurs, j'ai appris, par une longue expérience des choses humaines, que la liberté se fortifiait par le sang des martyrs.

« Si le mien peut servir à laver la France de ses souillures et à cimenter l'union de la patrie et de la liberté, je l'offre volontiers aux assassins du pays et aux massacreurs de janvier.

« Salut et fraternité,

« G. FLOURENS. »